

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°01/2024 du 29 février 2024 portant organisation des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la nomination de monsieur Romain Frelier, attaché territorial, en qualité de chef du service accompagnement des métiers à la direction de l'éducation et des collèges à compter du 1^{er} juin 2024.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Monsieur Romain Frelier, attaché territorial, exerce les fonctions de chef du service accompagnement des métiers au pôle réussites citoyennes – direction de l'éducation et des collèges à compter du 1^{er} juin 2024.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 3 juin 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines